

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Mesures préventives concernant le Coronavirus (COVID-19)**

**Saint-Pascal, vendredi 13 mars 2020** – Le maire Rénald Bernier, le directeur général Jean Langelier ainsi que le personnel-cadre de la Ville de Saint-Pascal se sont réunis aujourd'hui en fin de journée afin de faire le point sur la situation nationale entourant le Coronavirus.

« À la lueur des derniers développements, la Ville a décidé de mettre en place diverses mesures préventives. Suite aux directives gouvernementales et recommandations des unions municipales annoncées au courant la journée, des décisions se devaient d'être prises. Notre objectif premier est de maintenir les services essentiels à la population sans toutefois négliger la santé et la sécurité de notre personnel » de déclaré le maire Rénald Bernier.

De ce fait les services non essentiels habituellement offerts par la Ville de Saint-Pascal seront affectés, des actions du même type sont prises dans les villes environnantes. Les mesures suivantes sont effectives **à partir de minuit ce soir et minimalement jusqu'au 29 mars inclusivement** :

- Les installations suivantes seront fermées au public :
  - o Bibliothèque
  - o Centre sportif
  - o Centre communautaire Robert-Côté
  - o Camp Richelieu
  - o Gymnases
  
- Les édifices administratifs demeurent ouverts au public sous l'horaire habituel soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi :
  - o Hôtel de Ville
  - o Garage municipal
  - o Bureaux administratifs du Centre Sportif

Ces mesures préventives sont prises dû la connaissance de la transmission quasi invisible connue du Coronavirus, soit :

- Un contact étroit avec une personne infectée lorsque cette personne tousse ou éternue ;
- Un contact des mains avec des surfaces infectées puis avec la bouche, le nez ou les yeux.

Ces mesures ont été prises dans un souci de prévention collective, nous comprenons très bien le désarroi des citoyens et citoyennes face à ces diverses fermetures. Nous avons également tenu compte qu'il nous est fortement recommandé d'annuler les rassemblements non nécessaires afin de limiter les risques.

Nous restons toutefois à l'affût du déroulement de la situation et ferons des mises à jour au besoin via nos plates-formes web.

En terminant, voici un petit rappel des directives en matière de santé publique du gouvernement du Québec, les sources d'informations à privilégier : [quebec.ca/coronavirus](http://quebec.ca/coronavirus). Si votre état de santé vous inquiète, évitez la ligne Info-Santé 811 et composez plutôt le 1 877-644-4545, la ligne dédiée au COVID-19 du gouvernement du Québec. De plus nous vous invitons à suivre la page Facebook et le site Internet de la Ville de Saint-Pascal, nous vous tiendrons informé de chaque nouvelle sur le dossier.

-30-

Source :  
**Caroline Massé**  
Directrice par intérim  
Service des communications  
Ville de Saint-Pascal  
418 492-2312 poste 402  
[communications@villestpascal.com](mailto:communications@villestpascal.com)